

Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Mitry-Mory  
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2023/11/02D

**OBJET : M. 2023-032C- Contrat pour prestation d'analyse de légionnelle avec la société FlashLab-Approbation**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU le devis n°ENV202302KD006V3 de la société FlashLab sis 1 chemin de Saulxier -LONGJUMEAU (91169) proposant une prestation d'analyse de légionnelle,

Vu le budget communal,

#### DECIDE

**Article 1er.** - Un contrat est signé entre la société FlashLab et la Commune d'Othis pour une prestation d'analyse de légionnelle dans les écoles et les espaces Balavoine et Coluche. Le contrat prend effet au 01/01/2024.

**Article 2.-** Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

**Article 3.-** Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 4.-** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de la société FlashLab.

Fait à Othis, le 09 novembre 2023.

Le Maire,

**Bernard CORNEILLE**

